

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Date de la convocation :
17 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : M. Alain DURIS, Maire, M. Bruno GRANCOING, Mme Sandrine COULON, M. Eric BOULESTEIX, Mme Aurélie GAUMER, Adjoint, Mme Mariel HARTWICH, M. Yann RUFFEL, Mme Jéssica GATTE, M. Thomas PEYROT, Mme Odile NICOLARDO, Mme Sabrina FREDON, M. Arnaud CHESSERON, ~~Mme Michèle COSSU~~, Mme Sylvie GERMOND, M. Julien GUYOT Conseillers municipaux.

Quorum : 8

Étaient absents : Mme Michèle COSSU

Nombre de conseillers présents : 15

Ont donné pouvoir : Mme Michèle COSSU donne pouvoir à Mme Sylvie GERMOND

Secrétaire de séance : Mme Sandrine COULON

Objet de la délibération : CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Délibération : n° 009 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

RAPPEL

Population municipale de la commune	Nombre de conseillers effectivement élus	Nombre maximum d'adjoints
De 500 à 999	15	4

* Par dérogation à l'[article L. 2121-2](#), le conseil municipal est réputé complet dès lors qu'il compte, à l'issue du renouvellement général du conseil municipal ou d'une élection complémentaire, au moins le nombre de membres fixé conformément au tableau ci-après (art. L 2121-2-1 du CGCT) :

Communes	Nombre des membres du conseil municipal
De 500 à 999 habitants	15

Résultat du vote : Pour : 15

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Alain DURIS





Acte rendu exécutoire après transmission en
préfecture et publication le

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

